

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

obligation alimentaire Question écrite n° 56579

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question des pensions alimentaires. L'étude sociologique *Au tribunal des couples : enquête sur des affaires familiales* menée par le collectif Onze pointe du doigt les inégalités qui sont renforcées au moment des séparations : celles-ci sont dues principalement au faible montant des contributions et prestations qui sont fixées lors du passage devant le juge des affaires familiales. Nous savons que les impayés de pension alimentaire ne relèvent pas systématiquement de situations d'infortune du parent débiteur : il existe derrière ces situations des mécanismes de violence économique, de précarisation volontaire, ou de fuite des responsabilités parentales. Lors des séparations, plus de la moitié des situations de conflit sont liées au patrimoine et à la fixation d'une contribution alimentaire. Pour certaines associations, il s'agit uniquement de détourner le débat de leurs devoirs premiers, pour ne le focaliser que sur leurs droits : les besoins matériels de l'enfant passent ainsi au second plan et restent alors à la charge principale des mères plus de neuf fois sur dix. L'abandon de famille étant un délit suffisamment grave car mettant en péril la situation du parent gardien et l'avenir de l'enfant, il lui demande donc quelles solutions elle entend apporter pour résoudre les questions essentielles de la fiscalité et de la fixation des montants des pensions alimentaire et de l'allocation de soutien familial.

Données clés

Auteur: M. Dominique Dord

Circonscription: Savoie (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 56579

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : Justice Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juin 2014, page 4447 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)